VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 23 octobre 2026

Le Maire d'Henrichemont

- Vu, les articles 2212-1 et 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Considérant que des travaux doivent être réalisés sur le terrain d'honneur de football, sis rue Victor Hugo à HENRICHEMONT
- Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite de restreindre temporairement l'accès au terrain afin de garantir la sécurité des personnes et le bon déroulement du chantier ;

ARRETE

Article 1er : L'accès aux terrains de football (terrain d'honneur), sis rue Victor Hugo à Henrichemont est interdit au public, aux joueurs, aux associations sportives et à toute personne non autorisée **à compter du 26 octobre 2026 et jusqu'au 31 janvier 2027,** en raison des travaux réalisés sur cet équipement.

Article 2ème : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3ème : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Maire sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Article 4ème . Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20261023-2026_10_122-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/10/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

MAIRIE D'HENRICHEMONT (CHER)

Publié sur le site internet de la commune le 24.10.2026